

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

ATTRACTIVITÉ - DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERCES ET AUX SERVICES DU QUOTIDIEN DES CENTRES BOURGS ET CENTRES VILLES 2025-2026

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAUULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERCE ET AUX SERVICES DU QUOTIDIEN DES CENTRES BOURGS ET CENTRES VILLES 2025-2026

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et sa compétence développement économique ;

Vu la délibération du 18 novembre 2024 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022/2028 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du 29 septembre 2025 relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Considérant le Schéma de Cohérence Territorial voté le 10 février 2020 qui définit les localisations préférentielles du commerce de proximité au sein des périmètres des centres bourgs et centres villes ;

Considérant que pour le développement commercial, l'objectif premier de la Communauté d'Agglomération du Niortais est que chaque habitant du territoire bénéficie en priorité des services de proximité à la population essentiels à la vie courante au sein d'un périmètre de vie quotidienne ;

Il est proposé de mettre en place un dispositif de subventions pour accompagner les entreprises artisanales, commerciales et de services situées au sein des périmètres des centres bourgs et centres villes, définis dans le Schéma de Cohérence Territorial.

Afin de maintenir les équilibres commerciaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif de subventions sera répartie, de manière proratisée, en fonction du nombre de commerces présents au sein des centres villes et centres bourgs des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'implantation et l'ancrage des activités commerciales et artisanales et de services dans les centres-villes et villages du territoire, en accompagnant les entreprises dans leurs efforts de développement et de modernisation.

Le règlement d'intervention est présenté en annexe de la présente délibération afin de formaliser et d'encadrer le versement de l'aide aux bénéficiaires.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire l'aide aux entreprises sous la forme d'une subvention incitant à la réalisation de travaux sur les façades et devantures commerciales à compter de décembre 2025 et pour une durée d'un an ;
- Adopte le règlement de ce dispositif tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le versement de la subvention aux bénéficiaires dans la limite du budget dédié à l'ensemble de l'opération soit 33 000 € pour la période 2025-2026 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Romain DUPEYROU

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué